

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 9 septembre 2019**

L'an deux mille dix neuf, le neuf septembre à 19 Heures 30 minutes , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme LAUNAY Nathalie 1ere adjoint

M. DROUIN Christian, Mr COLLIGNON Michel, Mme FICHET Armelle, Mme DUVAL Séverine, Mr LEGRAS Grégory

**ABSENTS EXCUSES :** M. FAGET Alain, Mr LEPRINCE Bernard, Mr MILLORY Aurélien,

**REPRESENTE :** M. FAGET Alain par Mme LAUNAY Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans le Conseil Municipal.

**Madame Nathalie LAUNAY** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu précédent.

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à la suite de l'ordre du jour.

**DELIBERATION DU RIFSEEP**

Le projet de délibération concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est soumis de nouveau au Conseil Technique lors de sa séance du 29 août 2019. Le projet après corrections faites a reçu un avis favorable à l'unanimité du Collège des représentants du personnel et du Collège des représentants des collectivités.

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN "BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE"**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réflexion de la CAESE concernant la mutualisation des services à haute valeur ajoutée ou technicité, comme les marchés publics, l'ingénierie et accompagnement en informatique, ou bien encore le balayage mécanisé des voiries. Ces services en commun seront gérés en totalité par la CAESE.

La mairie sera informée des passages, 15 jours avant celui-ci par le service mentionné. La population sera donc avertie de la date, afin de libérer les stationnements sur les voies communales.

Monsieur le Maire soumet aux membres cette convention du service commun sur le "balayage mécanisé de la voirie".

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN "MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES"**

Ce service est proposé en accompagnement de la commune, si demande il y a, dans la passation de marchés publics et/ou la réalisation d'achats groupés, et apporter des conseils juridiques si besoin.

Monsieur le Maire soumet aux membres cette convention du service commun sur les "marchés publics et affaires juridiques".

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

### **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'INSERTION DES PERSONNES PRIVEES D'EMPLOI**

L'association ACTION EMPLOI est conventionnée par le Ministère de l'Emploi via la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi), elle a pour objectif de renforcer les actions d'insertion des personnes privées d'emploi en recherche d'expérience professionnelle et de mettre à la disposition des demandeurs, comme des associations, entreprises et collectivités locales ainsi que des particuliers, les personnes correspondants à leur demande.

Monsieur le Maire soumet au conseil cette convention qui est approuvée à l'unanimité.

### **INDEMNITE DE CONSEIL - ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de Receveur des Communes, Monsieur PAILLET, l'indemnité de conseil pour l'année 2019 aux taux de 100%.

## STATUTS CAESE

Mr le Maire donne lecture des modifications des Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne concernant :

- l'actualisation des compétences obligatoires,
- la modification de la liste de compétences facultatives,
- et le changement du siège de la communauté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux Statuts de la CAESE.

## CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS PUBLICS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire propose au conseil, dans un intérêt de sécurité, une convention avec VEOLIA pour assurer l'entretien des appareils publics de lutte contre les incendies, sur la commune.

Monsieur le Maire soumet au conseil cette convention qui est acceptée à l'unanimité.

## TARIFS SUR LES TITRES DE TRANSPORTS - ANNEE 2019-2020

Carte Scol'R et la carte scolaire de bus lignes régulières :

- participation familiale de 128 €
- maintien de 25 € pour les collégiens boursiers

### Carte SCOL'R

	Tarif Scol'R Plein Tarif	Participation d'IDFM	Aide du Département	Participation des familles
<b>Elèves éligibles en**</b>				
Maternelle et élémentaire	882,30 €	573,80 €	180,50 €	128 €
Collégien non boursier	882,30 €	573,80 €	180,50 €	128 €
Collégien boursier	882,30 €	573,80 €	283,50 €	25 €
<b>Elèves non- éligibles en**</b>				
Maternelle et élémentaire	882,30 €	0 €	754,30 €	128 €
Collégien non boursier	882,30 €	0 €	754,30 €	128 €
Collégien boursier	882,30 €	0 €	857,30 €	25 €

\*\* Critères d'éligibilité du STIF (être âgé de moins de 21 ans, résidant à plus de 3 km de son établissement scolaire, être demi-pensionnaire et ne disposant pas de lignes régulières desservant son établissement scolaire)

Carte Imagine'R : maintien de la participation familiale à 171€(+8€ frais de dossier) pour les collégiens non boursier et à 25€ (+8€ frais de dossier) pour les collégiens boursiers.

### Carte Imagine R

	Coût du titre Imagine'R toutes zones 2019-2020*	Aide du Département (hors frais dossier)	Participation des familles
Collégiens non boursiers	342,00 €	171,00 €	171,00 €*
Collégiens boursiers	342,00 €	317,00 €	25,00 €*

\*hors 8€ de frais de dossier

### Carte scolaire bus lignes régulières (Ex carte Optile)

Le montant de la participation familiale s'élève à :

- 128 €\* (hors frais de dossier de 12 €) pour les collégiens non boursiers
- 25 €\* (hors frais de dossier de 12 €) pour les collégiens boursiers

L'aide maximale du Département pour une carte de 4 sections s'élève à :

- 180,50\* € pour les collégiens non boursiers (hors frais de dossier de 12 €)
- 283,50\* € pour les collégiens boursiers (hors frais de dossier de 12 €)

### QUESTIONS DIVERSES

- Une demande de devis a été demandé pour le changement des lumières communales en LED en vue d'une demande de subvention.

- Un curage du fossé et de la mare du parc Lejeune est prévu dans les deux prochains mois.

- Un défibrillateur a été acheté par la commune, son rôle est d'analyser l'activité électrique du coeur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Il est mis à la disposition dans la salle des fêtes lors de locations festives ou sportives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMEESTER

